

Mai 1981
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin

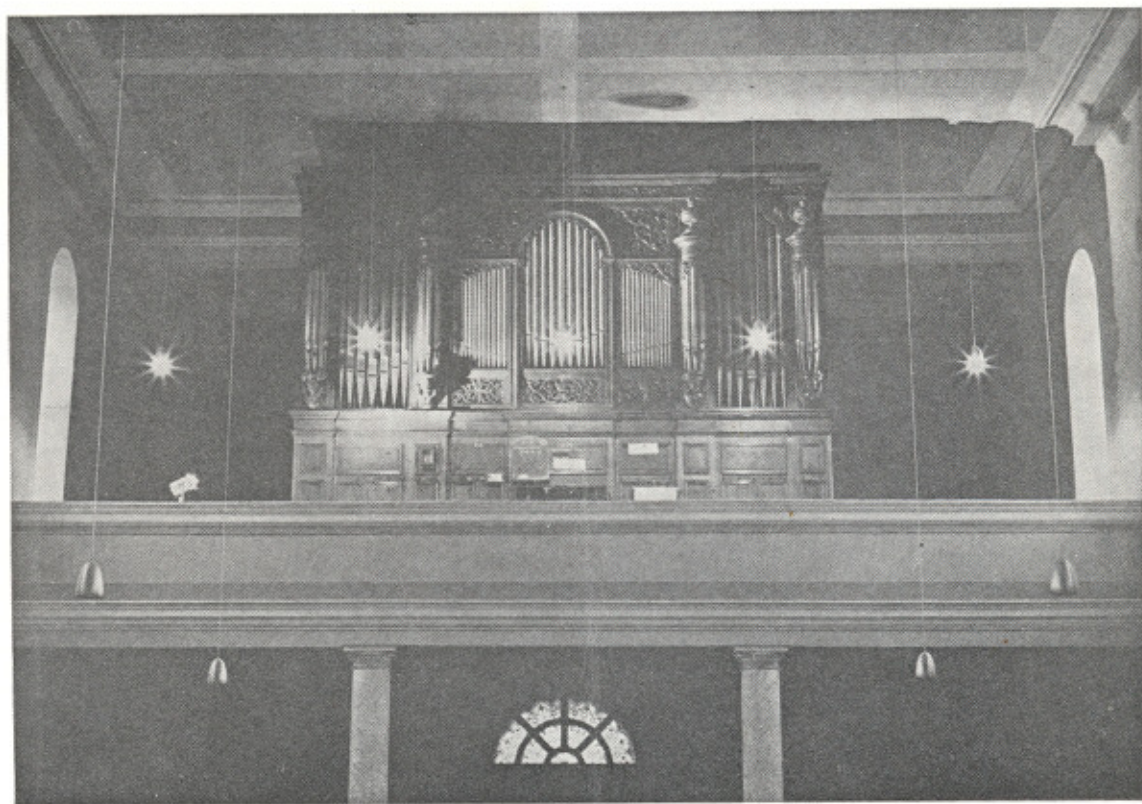


N° 12
Altitude 358 m
Habitants: 2117

BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



Les Orgues Callinet

LE MOT DU MAIRE

Avec ce numéro 12, notre bulletin d'informations communales continuera sa parution semestrielle. Ce lien écrit nous paraît absolument indispensable, car il permet à tout citoyen de Bitschwiller de prendre connaissance de ce qui s'est réalisé au village, ou de ce qui est prévu pour en améliorer les conditions de vie.

Comme à l'accoutumée, ce bulletin de printemps présentera le budget de l'année, (marqué par une augmentation de nos impôts locaux, volontairement limités à 10%), et la longue liste des travaux programmés pour 1981.

Cette année encore, les travaux d'investissement vont représenter des dépenses supérieures à 1.000.000 frs (Cent millions de centimes). Cet effort a été possible par l'attribution de subventions d'origine diverse et par le produit conséquent de la taxe professionnelle.

A cet égard, les graves problèmes rencontrés actuellement par la F.A.M.T. ne manqueront pas d'avoir des répercussions financières inévitables sur le budget de la Commune de 1982. Mais ces soucis, pour importants qu'ils soient, ne nous empêchent pas de songer à la solution individuelle de tous ceux qui risquent d'être touchés par une mesure de licenciement.

La Commune de Bitschwiller, et son Maire ont pris connaissance de cette situation et s'attacheront à promouvoir toute solution qui puisse régler définitivement ces problèmes d'emploi de la F.A.M.T.. Mais cette solution existe-t-elle vraiment?

Pierre WEISS,
Maire.

-----oOo-----

COMPOSITION DU CONSEIL

Maire : Pierre WEISS - 1er Adjoint : LUTRINGER, Roger - 2° Adjoint : MUNSCH, Albert - 3° Adjoint : ZERRINGER, Roger.

Conseillers :

AVELINE, Léon,
BLUM, André,
Madame BUTTUNG, Astrid,
CAZZIA, Joseph,
FEDER, César,
FERRARI, Oreste,
GRUNENWALD, Patrick,
MEYER, Marcel,
NAEGELI, Jean,
REMY, Christian,
ROSSI, Pierre,
STUCKER, André,
ZIMMERMANN, Marcel.

-----oOo-----

LES ARMOIRIES DE BITSCHWILLER-lès-THANN

Au courant du mois de septembre 1980, M. WILSDORF, Directeur du Service des Archives Départementales, nous a adressé un courrier par lequel il nous proposait de modifier la présentation de nos armoiries.

En effet :

"Les armoiries de Bitschwiller-lès-Thann telles qu'elles ont été généralement représentées après la première guerre mondiale, notamment sur le Monument aux Morts et sur le papier à lettre, comportent une addition qui du point de vue historique est erronée : on y a ajouté une bande horizontale (en langage héraldique une "fascé") blanche (en langage héraldique "d'argent") qui est empruntée aux armoiries de Thann. Cette fascé qui symbolise l'Autriche - les armoiries de l'Autriche sont rouges avec une fascé blanche - est tout à fait justifiée à Thann car cette ville appartient à l'Autriche de 1324 à 1648, mais ne l'est nullement à Bitschwiller-lès-Thann qui n'a jamais été autrichienne".

M. WILSDORF nous présentait un projet qui reprenait :

"Les armoiries de Bitschwiller-lès-Thann telles qu'elles ont été représentées en 1909 sur la façade de la Mairie sous le balcon. Bitschwiller-lès-Thann n'a pas eu d'armoiries jusqu'alors et à l'occasion de la construction de la nouvelle Mairie, la municipalité tint à combler cette lacune. Elle adopta le croissant de lune, emblème de Saint-Amarin pour rappeler l'appartenance de Bitschwiller-lès-Thann jusqu'à la Révolution au Val de Saint-Amarin, possession de l'Abbaye de Murbach, et y adjoignit un pic de mineur, pour symboliser l'ancienne mine de fer et une roue dentée qui évoque la fonderie. Ce projet a la préférence de la Commission d'héraldique puisqu'il est parfaitement exact au point de vue historique".

Dans sa séance du 24. OCTOBRE 1980, le Conseil Municipal a adopté la thèse défendue par M. WILSDORF et a donc retenu officiellement le nouveau projet.



LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI

- PRINCIPALES DECISIONS -

SEANCE DU 24 OCTOBRE 1980

- En 1978, la Mairie et la F.A.M.T. ont signé un protocole d'accord pour la réalisation conjointe des travaux de consolidation du barrage de la Thur. Un avenant a été rédigé pour tenir compte des subventions obtenues en définitive (40%) et du montant des travaux (100 000F.). La surveillance de ces travaux a été confiée au Génie Rural.
- Le Conseil décide de procéder à des travaux de réfection du chemin rural qui dessert la ferme de l'Allenburn ; les travaux estimés à 100 000F. sont financés par une subvention de 40% et un emprunt de 50% au taux de 10,25% auprès de la Caisse Nationale du Crédit Agricole.
- Le Conseil décide aussi de réaliser un chemin forestier au lieu dit "Stoecky" ; cette réalisation figurait au plan d'aménagement global de la forêt et bénéficie d'un emprunt à taux réduit auprès du Fonds Forestier National : 55 000F. de travaux et 33 750F. d'emprunt à 3,25%.
- Les 90 000 litres de mazout nécessaires pour l'hiver seront achetés à M. HARTMANN Antoine.
- La classe 196./1983 est autorisée à édifier un bucher de la Saint-Jean, aux conditions suivantes :
 - * la Commune offre le bois (15m³) et participe aux frais de débardage à raison de 800F.
 - * les conscrits s'engagent à prendre une assurance et à limiter à 12m la hauteur du "fackel".
- Le Conseil adopte le projet des armoiries présenté par le Service des Archives Départementales.
- Le Conseil refuse de signer une motion proposée par le Cercle Schickele qui visait à demander l'introduction du dialecte à l'Ecole Maternelle et celle de l'Allemand au Cours Préparatoire.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 1980

- Le budget supplémentaire est voté ; il laisse apparaître un report à nouveau au 31.12.80, d'environ 513 000F., soit exactement la même somme qu'au 31.12.79.
- Le prix de vente de la carte de bois est fixé à 20F.
- Le Syndicat Intercommunal Scolaire versera à la Commune une somme de 1 000F. pour l'utilisation du stade municipal par les élèves du L.E.P.
- Le Conseil fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes.
- Il fixe aussi les nouveaux tarifs des concessions au cimetière :
 - * concession d'une tombe simple : 300F. pour 5 ans - 600F. pour 30 ans
 - * concession d'une tombe double : 600F. pour 15 ans - 1 200F. pour 30 ans
 - * inhumation : 350F. (enfant 100F.) - double : 400F.
- La Commune ne fera plus de travaux d'exhumation

.../...

. Nouveaux tarifs des loyers pour 1981 :

- * Ferme du Thannerhubel 3 300F./an
- * logement de la carrière 265F./mois
- * logement de la Mairie 400F./mois (anciennement Sage Femme)
- * logement du 22 Rue de la Carrière 180F./mois
- * logement de l'Ecole Maternelle 550F./mois

. La Société d'Arboriculture est autorisée à utiliser deux pièces du bâtiment communal jouxtant la "station de jus de fruits ; le bail est modifié en conséquence et la location annuelle portée à 150F.

. La Commune décide d'appliquer au montant des locations de chasse, l'augmentation enregistrée par le prix du blé (8,4629%). Ainsi le montant de ces locations s'élèvera pour 1981 à :

* 24 124.96F. pour la rive gauche (M. Henri NUSSBAUM)

* 42 483.47F. pour la rive droite (M. Charles MURER)

SEANCE DU 4 JANVIER 1981

Le Maire a convoqué le Conseil Municipal en séance extraordinaire le 4 Janvier, afin de prendre une décision rapide concernant la vente, en plein centre du village, d'une parcelle de terrain ayant appartenu à feu M. Joseph GRUNENWALD.

Après en avoir longuement discuté tous les aspects, le Conseil décide de porter la Commune acquéreur de ce terrain pour le prix proposé de 350 000F.

SEANCE DU 13 FEVRIER 1981

. Vote du budget primitif 1981, équilibré à 5 309 466F. Les impôts locaux n'augmentent que de 10%.

. M. Oreste FERRARI est désigné comme Conseiller Communal aux Orphelins. Mme Astrid BUTTUNG est sa suppléante.

. Attributions des subventions 1981 aux sociétés :

* F.C.B., S.R.B. Gymnastique, Judo Club : 3 050F. chacun

* Amicale des Sapeurs Pompiers, Musique Municipale : 1 320F. chacune

* Souvenir Français, Société de Quilles, Chorale, Société d'Arboriculture, Société de Pêche, Sociétés d'Accordéon, U.N.C., Dampf'pfiffle : 300F. chacun.

* Conseil de Fabrique : 3 050F.

* Bibliobus : 250F.

* Club Vosgien : 280F.

* Prévention Routière : 120F.

. Le taux de la prime attribuée à M. BENARD, Agent de Police, est porté de 8 à 12%, cet agent donnant toute satisfaction.

. Par décision du Conseil Municipal en date du 8 Septembre 78, les footballeurs doivent payer 40% des consommations de mazout et d'électricité du stade + 20% de l'eau : pour l'année 1980, cette quote part s'élève à 3 029.61F.

. Accord pour le versement d'une somme de 100F. pour quatre élèves participant à une classe de mer.

. La Commune versera en 1981, une somme de 7 710F. à l'Ecole Primaire et 4 710F. à l'Ecole Maternelle pour l'acquisition de matériel pédagogique. De plus, le montant du cadeau de Noël a été porté à 16F. par enfant.

. Le corps local des sapeurs pompiers disposera de 9 000F. pour son fonctionnement 1981.

SEANCE DU 14 MARS 1981

- . Le Conseil reçoit u délégation d'ouvriers de la F.A.M.T. concernés par un projet de licenciement. A l'issue de cet entretien d'une heure, le Conseil vote la motion ci-dessous.
- . Les frais d'utilisation du stade par les élèves du L.E.P. sont fixés à 1 150F. pour 1981.
- . Le Conseil prend connaissance de deux subventions du département dont la Commune vient d'avoir notification ; elles concernent des travaux entrepris en 1980 :
 - * réfection de la toiture de l'église : 10% de 40 310F. = 4 031F.
 - * travaux de rénovation de la Mairie : 10% de 150 210F. = 15 021F.

MOTION en faveur des ouvriers de la FAMT votée dans la séance
du 14. MARS 1981

Le Conseil Municipal de BITSCHWILLER-lès-THANN, réuni le 14. MARS 1981, appris connaissance des problèmes d'emploi qui se posent actuellement à la F.A.M.T.

Cette entreprise envisage en effet de se séparer de près du quart de ses effectifs.

Le Conseil Municipal de BITSCHWILLER-lès-THANN, solidaire de cette entreprise et de ses ouvriers :

- REGRETTE fortement cette situation qui résulte autant de la conjoncture actuelle du marché du travail que de la rupture de fait d'un contrat de sous-traitance et de l'inertie de certains actionnaires.
- DEMANDE instamment aux Pouvoirs Publics d'aider les dirigeants de cette usine à trouver un pourvoyeur en travail ou de permettre leur reclassement à une qualification égale.
- les SOLLICITE également pour une action directe et vive auprès des principaux actionnaires, afin de les inciter à favoriser des investissements, seule garantie de survie pour l'entreprise.
- DEFENDRA avec les ouvriers le Droit au Travail.

*****O*****

" DAMPF - PFIFLA " a 4 ans.

Ce groupe folklorique connu à présent de tous les Bitschwillérois, est une association régie par le Code Civil local, et inscrite au Tribunal d'Instance de THANN, sous le nom de "DAMPF-PFIFLA". Ce nom qui signifie "Sifflet à Vapeur", rappelle que celui-ci a été inventé à BIRSCHWILLER vers 1830. L'activité du groupe est déterminée par ses statuts et dirigée par un comité élu pour la première fois lors de l'assemblée générale constitutive du 19 Mai 1977.

Les seize fondateurs sont, pour la plupart, toujours membres de l'association à l'heure actuelle. Ce sont tous des jeunes issus de Sociétés de Musique de Bitschwiller ou des villages environnants. Leur but est de faire revivre la musique folklorique traditionnelle dans une bonne ambiance. Les "Dampf-Pfifla" ont réservé la primeur de leur apparition aux Bitschwillérois, le dimanche 3 Juillet 1977. Depuis lors, ils participent régulièrement aux fêtes des Sociétés, et organisent chaque année une fête alsacienne le premier samedi d'Octobre. Dès maintenant le groupe est entrain de préparer activement cette soirée du 3 Octobre prochain, afin de pouvoir présenter aux amateurs, une soirée d'ambiance locale originale.

Le spectacle présenté au public pendant les fêtes populaires régionales, nationales et internationales, est le fruit d'une collaboration très étroite avec le Groupe "WASCHBA FOLK" de DOLLEREN, qui assure la partie danse. Les deux groupes ainsi réunis se présentent sous le nom de "MUSIQUE ET DANSES TRADITIONNELLES de Haute-Alsace". Par la même occasion de nombreux jeunes des Bitschwiller et environ ont pu s'initier à la danse folklorique grâce à la bonne entente qui règne entre les deux groupes. A titre d'exemple, le groupe s'est produit aux plus grandes fêtes régionales, au festival international de SAINTES, aux journées Alsaciennes de BREST, à la semaine française de DORTMUND, ainsi qu'à BONN, FRIEDRICHSMAFFEN, BALE, CHERBOURG, BEAUVAIS, JOIGNY, etc...., qui sont autant de bons souvenirs, de découvertes et de contacts enrichissants.

Cette année, l'ensemble collabore en compagnie d'autres associations, et du Groupe "GERANIUM", à une opérette alsacienne dirigée par M. Daniel MURINGER de l'AMC de MULHOUSE. Ce spectacle doit être présenté prochainement, il s'agit du "EIN SUNDGAUERFIROBE".

Le Comité actuel est composé de :

METHIA, Gilbert, Président - HAEFFELE, Jean et MULLER, Christian, Vice-Président -
ROSSI, Jean-Pierre, Directeur musical - ZERRINGER, Martine, Secrétaire -
HAEFFELE, Claudette, Trésorière - HURA, Patrick, Directeur Technicien -
BRAUN, Yves et Denis, Assesseurs.-

Les "Dampf-Pfifla" ne manquent pas d'idées, ni d'ambiances, et sont tous prêts à accueillir parmi eux, les Bitschwillérois musiciens désireux d'apprendre la danse, qui souhaitent adhérer à leur association pour promouvoir la vie des traditions.

LE BUDGET PRIMITIF 1981

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 217 466F.

Le détail du Budget Primitif 1981 est présenté ci-après mais ces chiffres nécessitent des explications de façon à les rendre plus compréhensibles :

RECETTES

- Les Impôts locaux :

n'augmenteront que de 10% en 1981 (10% également en 1980, 79 contre 65% en 1978). Cette augmentation minime, inférieure à celle de l'inflation, a été rendue possible par les bons résultats de la vente de bois de 1980, mais ne pourra pas vraisemblablement être renouvelée en 1982.

- La Vente de bois :

Le produit de la vente de bois a été estimé à 870 000F. (1 100 000F. en 1980) et la location de la chasse rapportera 66 000F.

- La D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) :

représente une subvention de l'Etat pour le fonctionnement de la Commune. Son montant 1981 (800 000F.) est en augmentation de 13% par rapport à 1980 (705 676F.)

- Excédent reporté :

Le report au 31.12.80 le permettant, une partie de cet excédent (320 000F.) a été prélevé au budget primitif pour permettre un auto financement des travaux.

DEPENSES

- Le Mazout :

(Chapitre 604) subit une hausse importante : 190 000F. contre 158 000F.

- Frais de Personnel :

(Chapitre 61) représentent 33% du budget, soit un taux nettement inférieur à la moyenne nationale des communes de 2 000 habitants.

- Chapitre 634 :

La Commune versera au SIVOM de Thann une somme de 132 000F. qui correspond à sa quote part des emprunts contractés par lui pour les travaux d'assainissement réalisés à Bitschwiller.

- Le Contingent d'Aide Sociale :

Versé au Département subit une hausse importante 140 000F. contre 105 000F. en 1980. Cet argent permet de financer l'aide sociale, la construction d'hôpitaux... (Chapitre 6401).

- Le fonctionnement du Syndicat Scolaire (Chapitre 6407) coûtera 108 000F.

- Bitschwiller versera encore 89 500F. au SIVOM : 76 000F. pour le fonctionnement et 13 000F. pour les frais de réalisation de la Zone Industrielle.

- Le ramassage des ordures ménagères revient à 140 000F. (Chapitre 661) couvert par la recette figurant au Chapitre 7051.

- Les intérêts des emprunts contractés par la Commune s'élèvent à 178 000F. pour 1981.

- La situation financière du projet de budget permet un prélèvement de 579 000F. pour travaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 182 000F.

DEPENSES

Ce sont tous les travaux prévus en 1981 auxquels il faut rajouter le remboursement du capital des emprunts contractés par le passé :

. Remboursement du capital des emprunts	132 000
. Rue du Chemin de Fer (en plus des 150 000F. votés en 1980).	120 000
. Adduction d'eau Rue des Vignes (en sus des 15 000F. votés en 1980)	15 000
. Elargissement de la Rue de la Carrière	75 000
. Acquisition de la Propriété GRUNENWALD (y compris les frais)	360 000
. Travaux à la Route Joffre	200 000
. Barrage F.A.M.T.	100 000
. Consolidation d'un mur, rue de la Gare	10 000
. Travaux au Centre Médico social	170 000

RECETTES

Ces 1 182 000F. sont financés par :

. Prélèvement sur la section de fonctionnement	579 000
. Subvention d'Etat et du Département pour le barrage	40 000
. Subvention d'Etat : fond de compensation de TVA	82 000
. Taxe locale d'équipement	21 000
. Emprunts	460 000

A noter la mise en place du "Fond de Compensation de T.V.A." qui permet aux communes de récupérer en 1981, près de 90% du montant de la T.V.A. payée en 1979 sur les travaux.

A noter aussi que la Commune a opté pour la "variation proportionnelle des taux", c'est à dire en fait pour l'augmentation identique des impôts de chacune des quatre familles, dont les taux seront :

. Taxe d'habitation	6,44%
. Taxe foncière bâtie	10,95%
. Taxe foncière non bâtie	79,72%
. Taxe professionnelle	7,70%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : BP 81

<u>60 DENREES ET FOURNITURES</u>		355 261
600 Produits pharmaceutiques	200	
602 Habillements	7 500	
603 Carburants	2 800	
604 Combustibles	190 000	
605 Produits d'entretien ménager	11 000	
606 Fournitures de voirie (sel...)	17 000	
607 Fournitures scolaires	12 000	
608 Fournitures de bureau	13 000	
609 Divers : sable, ciment, bois, ampoules dépôt (35 000)	100 000	
<u>61 FRAIS DE PERSONNEL</u>		1 379 760
610 Personnel permanent	586 000	
611 Bucherons	365 775	
61 Divers : soeur, ind; logement, enseign.	59 500	
618 Charges sociales	368 005	
<u>62 IMPOTS ET TAXES</u>		281 600
620 Impôts et Taxes sur rémunération	600	
621 Impôts fonciers	280 000	
624 Droits de timbres : vente de bois	1 000	
<u>63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>		523 500
6310 Entretien terrain (dépôt ord.)	6 500	
6311 Entretien bois et forêts	55 000	
6312 Entretien bâtiments	40 000	
6313 Entretien voirie (pointe à temps, démolition, réseau SOCFST)	85 000	
6314 Entretien matériel transports	10 000	
632 Débardage	120 000	
Petit matériel (acc.)	7 000	
634 Electricité	70 000	
Fau	8 000	
Emprunts SIVOM	90 000	172 000
638 Assurances	16 000	
<u>64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS</u>		431 000
6401 Aide sociale	140 000	
6404 Frais de garderie	63 000	
6406 Contingent serv. incendie	13 000	
6407 Synd. scolaires	108 000) 215 000
Adm. générale SIVOM	76 500	
Z.I. SIVOM	13 000	
ONF : loyers Thann	7 300	
Divers		
<u>65 ALLOCATIONS - SUBVENTIONS</u>		109 345
650 Allocations sociales	500	
657 Frais de garderie ONF	61 000	
Subventions sociétés et div.	26 000	
658 Versement CAAA (forêts)	21 845	

<u>66 FRAIS DE GESTION GENERALE</u>		280 500
660 Fêtes et Cérémonies	19 000	
661 Frais de transports	175 000	
. Ordures ménagères	140 000	
. Piscine	5 000	
. Encombrantes	10 000	
. Divers	20 000	
662 Impression bulletin	3 000	
663 Documentation générale	4 000	
664 P.T.T.	10 000	
665 Adj. vente de bois	5 500	
666 Ind. fonction Maire/Adjoints	64 000	
<u>67 INTERETS DES EMPRUNTS</u>		173 000
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		2 000
<u>PRELEVEMENTS POUR INVESTISSEMENTS</u>		579 000

TOTAUX

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / BP 1981

<u>70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION</u>		
7051 Taxe de redevance ordures ménagères	142 000	
706 Taxes funéraires	7 000	
<u>71 PRODUITS DOMANIAUX</u>		1 102 000
7111 Coupe de bois	870 000	
7113 Débardage	120 000	
7115 Divers produits forestiers	7 000	
713 Location Chasse	66 600	
714 Location immeubles	33 000	
715 Droits de place	3 000	
716 Concessions cimetières	2 500	
<u>72 PRODUITS FINANCIERS</u>		700
<u>73 RECOUVREMENTS</u>		103 766
7332 Rec, traitement soeur	61 000	
7339 Divers	42 016	
7370 Divers	750	
<u>74 D.G.F.</u>		800 000
<u>75 IMPOTS INDIRECTS</u>		73 400
751 Droits de mutation	15 000	
759 Taxe sur électricité	57 000	
Divers	1 400	
<u>77 CONTRIBUTIONS DIRECTES</u>		1 578 500
7 Impôts locaux	1 518 000	
779 Sbv. fiscales (exonéré)	60 500	
<u>820 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</u>		320 800

TOTAUX 4 127 466

=====

NOUVELLES DIVERSES

LOTISSEMENTS

Deux projets ont été portés à la connaissance de la Mairie, mais la situation évolue assez rapidement aussi, il importe de faire le point :

- Lotissement "LE VILLAGE" :

Ce projet prévoit la construction de 22 maisons d'habitations individuelles dans le Parc de l'ancienne colonie de vacances ALSTHOM.

Se renseigner auprès de la S.M.C.I. (Société Moderne pour les Commerces et les Immeubles - Ibis, Place de la République, 68100 MULHOUSE, Tel. 46.10.92-)

A noter qu'aucune décision n'a encore été prise quant à l'affectation du bâtiment central.

- Le deuxième projet :

Concernait la construction d'une trentaine de logements en trois bâtiments, dans l'ancien jardin de Mme SCHEURER (à côté du stade).

Le promoteur initial ayant abandonné son projet, celui-ci sera vraisemblablement repris en compte par la S.A. H.L.M.

DES VOYOUS

Bitschwiller, village calme ? Moins que l'on ne pourrait le croire :

- Fin Mars :

Une demi-douzaine de garçons cassent une quarantaine de carreaux dans le bâtiment de la Colonie ALSTHOM. Dégâts : plus de 8 000F. Une enquête est en cours à la Gendarmerie.

- Début Avril :

Des inconnus cassent deux carreaux qui se trouvent sur le toit du réservoir d'eau de la Commune et introduisent par cet orifice des débris divers qui nécessitent la purge complète du réservoir.

PERMIS DE CONSTRUIRE (suite) :

L'Article L-421-1 du Code de l'Urbanisme est très clair :

"Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire.

Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet de changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires".

Ainsi donc, toute personne désirant effectuer des travaux de quelque ordre que ce soit (construction, clôture, ravalement de façade doit en informer au préalable la Mairie.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1981 - 1982 :

- Vacances d'ETE :

11 Juillet, fin des cours au Mardi 22 Septembre au matin

- Vacances de LA TOUSSAINT :

Vendredi 30 Octobre, fin des cours au Jeudi 5 Novembre au matin

- Vacances de NOEL :

Mardi 22 Décembre, fin des cours au Jeudi 7 Janvier au matin

- Vacances de FEVRIER :

Samedi 20 Février, fin des cours au Lundi 1er Mars au matin

- Vacances de PRINTEMPS :

Samedi 17 Avril, fin des cours au Lundi 3 Mai au matin.

PHARMACIE (suite et fin) :

Dans un Arrêté du 19 Mars, le Tribunal Administratif a rejeté l'appel de certains pharmaciens qui voulaient s'opposer au maintien de la pharmacie ouverte à Bitschwiller il y a un an.

La logique l'a donc emporté en définitive, pour le plus grand bien des Bitschwille-rois et Willerois.

DEVIATION DE BITSCHWILLER

Le plan général d'aménagement de la R.N. 66 entre Remiremont et Mulhouse vient de parvenir à la Mairie.

Il comprend 13 projets différents (6 dans les Vosges et 7 dans le Haut-Rhin).

La déviation de Bitschwiller (12 000 véhicules par jour) y apparaît mais son ordre de priorité le classe à la dernière place.

Sont considérés comme plus urgents :

- . l'aménagement du Carrefour de Wittelsheim (9 000 000F)
- . la mise à 3 voies des tronçons Moosch - Willer (2 500 000F.) et
- . la création d'une voie "Poids Lourds" dans la montée du Col de Bussang (6 000 000F.)
- . la rectification de deux virages entre Urbès et Husseren (1 500 000F.)
- . la déviation de Saint-Amarin (16 000 000F.)

Le projet "Bitschwiller" ne se réalisera donc pas de sitôt, et il faudra sûrement attendre le 21e siècle Coût prévisionnel (estimation 1980) : 15 000 000F.(actuels)

FONDATION SCHEURER : CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE :

Après de nouvelles difficultés nées d'avis divergents avec les architectes, le projet semble maintenant bien lancé, et la première pierre devrait être posée avant l'été.

TARIFS DE LA SALLE DES FETES :

	<u>Société locale</u>	<u>Société extérieure</u>
- Bal	600F.	1 500F.
- Boum, Manifestation théâtrale, Manifestation de durée limitée	300F.	900F.
- Fêtes de famille, Réunions internes Réunions dans un but lucratif	300F.	900F.
- Réunions à but commercial	500F.	900F.
- Réunions politiques	500F.	900F.
- Location podium	Facturé au prix réel	900F.
- Kilbe	500F.	

LECONS DE NATATION :

Pour la 4e année, les enfants des CE2 et CM1 se rendent, une fois par semaine, à la piscine de Thann afin d'entamer ou de perfectionner l'apprentissage de la natation. Les familles paient le droit d'entrée, mais la Commune prend à sa charge les frais de transport (158,60F. par semaine), soit plus de 5 000F. par an.

BATIMENT DE LA POSTE :

Le bâtiment des P.T.T. appartient à la Commune ; suite aux travaux de rénovation, un avenant au bail a été signé avec l'Administration des Postes qui a accepté de payer un loyer annuel de 10 800F. (900F. par mois) contre 7 000F. (environ 600F. par mois).

LOGEMENT DE LA MAIRIE :

Le logement de la Mairie (occupé anciennement par la Sage Femme) change de locataire Serge HAMMAD, Entraîneur de Judo a déménagé pour prendre possession du logement qu'il s'est construit près du pont.

Son successeur est Denis AUER, le facteur du village, qui vient de se marier.

COURSE DE COTE AUTOMOBILE

Il se confirme que le Dimanche 2 Aout 81 va se dérouler à Bitschwiller, la première course de côte du HUNDSRUCK. La presse locale ne manquera pas de vous apporter des renseignements complémentaires concernant cette intéressante manifestation.

DEPOT D'ORDURES

Le Maire rappelle à la population qu'un dépôt d'ordures est ouvert tous les samedi. matin de 8 H 00 à 12 H 00 et que d'autre part, il est possible de demander la clé de ce dépôt à la Mairie les autres jours de la semaine.

Il est regrettable que de trop nombreux Bitschwillerois se contentent de jeter leurs détritrus par dessus la barrière.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- le 27.10.1980 - FINCK Claudie, de Gérard FINCK et de Monique HERMANN
- le 18.11.1980 - WIOLAND Hélène, de Jean-Pierre WIOLAND et de Marie Madeleine VONNA
- le 13.2.1981 - HANS Aurélie, de Hubert HANS et de Sylvia Cécile MULLER
- le 12.3.1981 - BONAFOUS Jennifer Dominique, de Jean-Marie BONAFOUS et de Paulette RALLO
- le 1.4.1981 - STURM Jacques Alain, de Yves STURM et de Francine COLOMBO
- le 16.4.1981 - SCHLIENGER Anne-Catherine, de Angelo SCHLIENGER et de Anne-Marie KOHLER
- le 23.4.1981 - PREVOST Jonathan Michel, de Jean-Michel PREVOST et de Christine DELSERIEYS
- le 7.5.1981 - HANSBERGER Johan Eugène Auguste, de André HANSBERGER et de Martine KROMER
- le 16.5.1981 - JOUBARD Stéphanie Léa Nicole, de Hervé JOUBARD et de Josiane HAAS
- le 18.5.1981 - STUCKER Anne Léonne, de André STUCKER et de Denise BANNWARTH

MARIAGES

célébrés à Bitschwiller

- le 13.12.1980 - EDEL Jean-Marie et GLUCK Christiane Cécile
- le 6.2.1981 - DIERSTEIN Daniel Marcel et LOHNER Marie Noëlle
- le 7.3.1981 - JOHO Alain Roland et DESHAYES Chantal
- le 9.5.1981 - ILTIS Jean-Marc et WEINGARTNER Bernadette

célébrés à l'extérieur:

- MURA Lucien Joseph et WUHLIN Marie-Paule Lucie
- Didier Michel SCAPIN et Anne Marie GROSS
- GRETHA Daniel Gérard et BRODKORB Carmen Denise
- Sébastien SANGREGORIO et BISSLER Brigitte Marie-Antoinette

DECES

- le 31.10.1980 - JUNCKER née ROTH Marie Anne, 86 ans à Bitschwiller
- le 8.11.1980 à BITSCHWILLER - NOLDEN née DORRER Lucie, 87 ans
- le 3.12.1980 à THANN - ROSSI Antoine, 67 ans
- le 9.12.1980 à BITSCHWILLER - KOTTE Xavier, 73 ans
- le 17.1.1981 à PFASTATT - BAUR née BONGUR Hélène, 80 ans
- le 21.1.1981 à MULHOUSE - WEISS née WILHELM marguerite, 73 ans
- le 26.1.1981 à THANN - ZIMMERMANN Charles, 82 ans
- le 5.2.1981 à BITSCHWILLER - KUBLER Caroline, 4 mois
- le 9.2.1981 à THANN - SCHMITT Joséphine, 89 ans
- le 9.2.1981 à THANN - KELLER Louis Joseph, 85 ans
- le 19.2.1981 à THANN - LUTRINGER née ROST Odile, 70 ans
- le 24.2.1981 à MULHOUSE - MUNSCH Marie, 72 ans
- le 2.4.1981 à THANN - BERTHOLD Jules Robert, 71 ans
- le 7.4.1981 à THANN - GOLLY Anne, 87 ans
- le 12.5.1981 à ODEREN - HUTTER née SOMMER Caroline, 84 ans
- le 15.5.1981 à MULHOUSE - WINTERHALTER née WADEL Marie Catherine, 82 ans
- le 20.5.1981 à BITSCHWILLER - KELLER née CONRAD Marie, 84 ans
- le 29.5.1981 à MULHOUSE - SOEHNLEN née HEGY Marguerite, 72 ans

TRAVAUX 1981

CREATION DU CHEMIN FORESTIER "STOECKY"

Ce projet a été approuvé par le Conseil Municipal, fin 1980, et les premiers travaux ont même débuté à l'automne, avant les intempéries. C'est l'entreprise CONREAUX de Soultzach les Bains, qui a été la moins disante et qui a été chargée de cette réalisation qui a pour objet de permettre l'exploitation future de certaines parcelles de la rive droite (n°19, 20, 21).

Ce chemin forestier sera "en cul de sac" et débutera sur la Route Joffre, peu après le virage en épingles à cheveu où se trouve une maison de cantonnier.

CHEMINS DE L'ALLENBURN ET DU KERLENBACH

Ces travaux commencés à l'automne, ont du être interrompus pendant l'hiver. Ils vont reprendre incessamment. (Entreprise GOLLY pour le premier et COLAS pour le second).

BARRAGE DE LA THUR

Les Services du Génie Rural ont décelé une érosion à la base du barrage qui se trouve sur la Thur et qui permettait une dérivation des eaux destinées à donner la force motrice aux motrices de l'usine devenue depuis la F.A.M.T.

L'accord signé en 1978 a fait l'objet d'un avenant à l'automne 1980 et les travaux débuteront dès que le niveau des eaux baissera. Ils consistent à remplir le trou par des blocs de pierre. L'Entreprise FRITZ de Willer fera ces travaux

RUE DU CHEMIN DE FER

Ces travaux font suite à ceux d'assainissement. La portion de rue comprise entre l'usine HEUCHEL et le pont sera donc dotée d'un revêtement neuf et de trottoir du côté des habitations.

Ces travaux ont été confiés à l'Entreprise GOLLY d'Oderen pour une somme de 122 000F. (macadam non compris : 150 000F. minimum), soit un total de 270 000F.

L'équipement surveillera ce chantier qui devrait s'ouvrir début Mai.

ROUTE JOFFRE

Dans le cadre d'une opération coordonnée "Équipement - Commune", la Route Joffre fera l'objet de nouveaux travaux qui doivent lui conférer un aspect définitif.

Ils consistent en :

- * pose de revêtement neuf sur la chaussée par l'Équipement
- * reprise des bordures de trottoirs par la Commune.

La tranche 1981 concerne le tronçon compris entre la Mairie et l'entrée de la Maison de Retraite. Coût pour la Commune : environ 200 000F. Le choix de l'entreprise n'a pas encore été arrêté.

PROPRIÉTÉ GRÜNENWALD

Dans sa séance du 4 Janvier, le Conseil a décidé d'acquérir la propriété de feu M. Joseph GRÜNENWALD, d'une surface de 22 ares qui se trouve en plein centre du village.

Le montant de cet achat (250 000F.) est pris sur le budget primitif 1981.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du F.A.U. (Fond d'Aménagement Urbain) afin de réaliser un parking et un arrêt pour bus dont le centre du village avait bien besoin.

que

Les travaux ne pourront pas commencer avant cette demande de subvention ait été étudiée, c'est à dire à l'automne 1981, voire au début de 1982.

La maison sera alors démolie, mais rien n'est décidé en ce qui concerne l'affectation de la partie arrière qui peut se prêter à la construction de trois maisons, ou à la création d'une zone artisanale...

ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA CARRIERE

Vers la limite de Willer, la Rue de la Carrière présente un étranglement qui s'avère fort dangereux pour les usagers qui n'ont aucune visibilité et qui doivent aussi éviter le piège d'un caniveau.

C'est ainsi que grâce à la compréhension de M. Ernest GRUNENWALD, ancien citoyen de Bitschwiller, actuellement domicilié à Willer, la Commune pourra procéder à l'élargissement de cette rue.

Ces travaux seront suivis par le Génie Rural et le montant a été estimé à 75 000F.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU

Les trois dernières maisons de la Rue des Vignes ne sont raccordées au réseau d'eau potable et l'une d'entre elle a des difficultés pour son approvisionnement en période de sécheresse.

L'extension du réseau est prévue pour 1981 (30 000F.) sous réserve que le SIVOM attribue à la Commune une dotation permettant de faire l'extension simultanée du réseau d'assainissement.

CENTRE MEDICO - SOCIAL

Le bâtiment qui sert de centre médico-social appartient à la Commune, et il devenait urgent de procéder à des travaux de rénovation ou d'entretien.

Après plusieurs réunions la Commission des Bâtiments a arrêté les décisions suivantes :

- * toiture et charpente : bon état général
- * zinguerie : à revoir avec adjonction de barres anti-neige : 10 700F.
- * installation du chauffage central au gaz : 53 000F. (EICHER de Thann)
- * crépis extérieur : 57 000F. (BFN SAHA de Thann)
- * volets et fenêtres : 22 000F. (ROGUET)
- * mise en conformité de l'électricité : 17 000F. (LINTZENTRITT)

Au total, plus de 160 000F. seront affectés à ce bâtiment (travaux en cours).

DEPOT COMMUNAL

Au courant de l'hiver, les ouvriers communaux ont fait des travaux à leur dépôt. Ils ont pour objet de le rendre plus fonctionnel avec notamment la création d'un atelier de travail de 50m².

A l'origine, ces travaux devaient être effectués par une entreprise spécialisée, et une somme de 150 000F. y avait été affectée. La solution retenue permettra de faire des économies substantielles.

MUSIQUE MUNICIPALE
DE BITSCHWILLER-lès-THANN

ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique vient de se restructurer. Administrée par un comité de gestion de douze membres, à savoir :

- PFIFFERLING	Emile	Directeur Technique
- BUTTUNG	Yvan	Président
- METHIA	Gilbert	Trésorier
- WURSTHEISER	Emmanuelle	Secrétaire
- WELKER	M. Thérèse	Secrétaire-Adjointe
- SCHALLER	J. Louis	Chef du matériel
- HANS	Alain	Assesseur
- HARTMANN	Joseph	Assesseur
- WELKER	Francis	Assesseur

issus de la Musique Municipale, plus trois Membres des Parents d'élèves.

Ce Comité a rédigé le règlement intérieur qui suit :

REGLEMENT INTERIEUR

L'ECOLE DE MUSIQUE DE BITSCHWILLER-lès-THANN

placée sous l'égide de la Musique Municipale de Bitschwiller-lès-Thann est administrée par un comité de douze membres.

- BUT : Formation, diffusion d'un enseignement musical pour Bitschwiller-lès-Thann. Accessible aux enfants des deux sexes, à partir de l'âge de 8 ans.
- ENSEIGNEMENT / Coïncide avec l'année scolaire. Une bonne tenue ainsi qu'une fréquentation régulière sont exigées de nos élèves et de nos instructeurs.
- COURS : 1° SOLFÈGE : 2 heures par mois, gratuit la 1ère année. Travail en groupe.
2° INSTRUMENT : Une heure par semaine pendant l'année scolaire.
- PRIX : Le prix des cours est fixé chaque année. Selon l'option choisie par les parents :
- COURS avec 4 élèves par heure
 - COURS avec 3 élèves par heure
 - COURS avec 2 élèves par heure
- PAIEMENT : Le montant des cours de solfège et d'instrument sont payables par trimestre et d'avance. (OCTOBRE-JANVIER-AVRIL). Quant aux remboursements afférents aux achats d'instruments, ils se font également par trimestre avec un quatrième versement intervenant en juillet. Encaissement à domicile sur présentation d'un relevé personnalisé et contre quittance.
- HORAIRES : Mercredi - Samedi et éventuellement des exceptions.
- INSTRUMENTS : L'école de Musique met à la disposition de chaque élève un instrument neuf selon son choix avec option d'achat. Selon le cas, il peut être remboursé en 24 - 36 ou 60 mois sans majoration et sans intérêts. L'Ecole de musique reste toutefois propriétaire de l'instrument jusqu'à règlement intégral. En cas d'abandon, aucune ristourne ne sera effectuée et l'instrument devra être restituée à son propriétaire. (Sauf cas de force majeure).
- ABSENCES : Les absences aux cours ne sont pas remboursées sauf sur présentation d'un certificat médical.

ABANDONS : Tout abandon en cours de trimestre ne donne pas lieu à remboursement sauf en cas de déménagement ou de force majeure. Tout abandon doit être signalé par écrit au Président de l'Ecole de Musique quinze jours avant le fin du trimestre en cours.

PETIT MATERIEL : Le premier cahier de devoirs est mis gracieusement à la disposition de l'élève par contre les cahiers de solfège ainsi que les méthodes sont à la charge de l'élève.

ENTRETIEN DE L'INSTRUMENT : L'entretien et les réparations de l'instrument incombent , x'élève et à ses parents.

ASSURANCES : La MUSIQUE MUNICIPALE DE BITSCHWILLER-lès-THANN assure chaque élève une demie heure avant les cours ainsi qu'une demie heure après les cours.

RECOMPENSES : Une fois par an, les meilleurs élèves de l'Ecole de Musique seront présentés au concours d'élèves organisé par le Groupe des Sociétés de Musique de la Thur et de la Doller.

AFIN D'ASSURER LA BONNE MARCHE DE L'ECOLE, IL EST IMPERATIF DE RESPECTER LES REGLES ELEMENTAIRES DUDIT REGLEMENT

Les cours seront dispensés à Bitschwiller-lès-Thann et par des professeurs confirmés.

Dc'res et déjà l'Ecole enregistre à ce jour une vingtaine d'inscriptions fermes.

Les parents intéressés désirant des renseignements complémentaires voudront bien le plus rapidement possible (les cours débutent sous peu) se faire connaître soit en s'adressant au secrétariat de la Mairie ou à l'un des responsables cités plus haut.

* SOCIETE DE GYMNASTIQUE SPORTS REUNIS BITSCHWILLER-lès-THANN *
* Le Comité ainsi que tous les Membres de la Société remercient *
* vivement les habitants de la Commune qui ont bien voulu con- *
* tribuer au succès de la quête du mois de février 1981. *
* UN GRAND MERCI POUR VOTRE GENEROSITE. *
* *****

LES ORGUES CALLINET
DE BITSCHWILLER - LES - THANN

L'orgue de Bitschwiller-Lès-Thann est un instrument de 27 jeux, correspondant à 1776 tuyaux, commandés par 2 claviers manuels de 54 notes et un pédalier de 30 marches. La transmission des notes et des registres est assurée par une traction entièrement mécanique.

Voici les caractéristiques essentielles de l'instrument dont s'enorgueillit la vénérable église paroissiale de Bitschwiller-Lès-Thann. Avant de donner plus de précisions, nous retracerons sommairement l'historique des orgues.

C'est en 1860 que le Conseil Municipal vota un crédit pour un nouvel orgue et entra en pourparlers avec Claude-Ignace CALLINET, un des frères de Joseph CALLINET qui construisit en 1842 les célèbres orgues de MASEVAUX. Devis et traité furent approuvés et l'orgue fut inauguré par Joseph et Antoine HEYBERGER de MULHOUSE en 1861.

Voici la composition de l'instrument en 1861 :

GRANDE ORGUE		POSITIF		PEDALE	
54 notes, 9 jeux		54 notes, 6 jeux		25 marches, 5 jeux	
Bourdon	16	Montre	8	Bourdon	16
Montre	8	Bourdon	8	Flûte	8
Gambe	8	Salicional	8	Flûte	4
Bourdon	8	Flûte	4	Ophicléide	16
Prestant	4	Doublette	2	Trompette	8
Flûte	4	Basson-Hautbois	8		
Doublette	2				
Fourniture	5 rangs				
Trompette	8				

A cette époque, en règle générale les instruments s'alourdissent. Ils poussent en hauteur et en largeur et deviennent plus graves (Masevaux). L'orgue de Bitschwiller tend à prendre une couleur romantique et un caractère symphonique car Claude-Ignace CALLINET était assez épris des nouveautés qu'on lui suggérait (jeux gambés, jeux harmoniques).

C'est en 1891 que Jean Antoine BERGER fit une importante réparation et ajouta des jeux neufs sur des chapes libres qu'avait prévu CALLINET. Depuis cet agrandissement l'orgue resta intact jusqu'à nos jours.

En 1960 le maître Alfred KERN de STRASBOURG restaura l'instrument et le compléta par des jeux neufs.

En 1975 les concerts d'orgue de Bitschwiller ont été créés pour mieux faire connaître cet orgue historique et pour réunir des fonds pour l'entretien de l'instrument. Des travaux de remise en état s'imposent, afin de conserver à la postérité ce joyau de la facture d'orgue alsacienne.

PIERRE CHEVREAU.

DERNIERE MINUTE

Chemin de l'Allenburm !

Avec les beaux jours, sont également revenus les ouvriers de l'Entreprise GOLLY qui viennent de terminer les travaux de réfection du chemin d'accès à la Ferme de M. THUET.

Subvention exceptionnelle :

C'est avec beaucoup de joie que les membres du Conseil Municipal ont appris l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 156.000 Frs en provenance du Ministère de l'Intérieur.

Cette aide, sollicitée en 1979, a été accordée grâce aux intervention multiples du Député WEISENHORN et sra affectée à des traux d'assainissement.

Donneurs de sang :

Une nouvelle Association a été crée au village : l'Association des Donneurs de Sang de Bitschwiller. Son Président en est M. Henri BOESCH et les huit autres membres du comité sont :

- Mme FEDER Alice
- Mme LIMACHER, Irène
- Mme BEZZINA, Evelyne, Secrétaire
- Mr. BRUCKERT, Raymond, Vice-Président
- Mr. ZERRINGER, Roger, Trésorier.
- Mr. GUERBET, Claude
- Mr. REMY, Christian
- Mr. HUMBRECHT, Georges.

Au don du sang du 9 Mai, 35 volontaires se sont présentés au car de transfusion sanguine. Il s'agit là d'un record de bonne augure pour la nouvelle association.

Place du marché :

A compter du 1er Juillet, la place du marché sera déplacée par rapport à son emplacement actuel. Les commerçants s'installeront toujours devant l'Eglise, mais le long du mur nord, propriété de Madame WILLY.